

RELOAD

Protection sociale : prochaines étapes

Une réunion de **suivi du déploiement de l'accord RELOAD protection sociale** a eu lieu le 12 mai.

Rappel : le nouveau régime obligatoire santé et prévoyance entrera **en vigueur le 1^{er} octobre 2022***.

Les salariés recevront avec leur paie de juin un courrier explicatif :

- modalités de couverture
- démarches à réaliser
- contacts IPECA

* Sauf pour Stelia Aerospace Composites, Airbus DS Geo, SURVEY Copter, Stormshield, ABA, ASB.

Nota Des analyses ou des négociations particulières sont en cours pour :

- décliner l'application de l'accord dans certaines sociétés
- adapter les surcomplémentaires obligatoires (DS, DS SLC, CyberSecurity).

Actions réalisables via votre espace personnel IPECA.

Frais de santé



Dès fin mai, **avant le 1^{er} octobre** :

choisir l'option FAMILLE

(couverture *isolé* par défaut)

⇒ **en l'absence de choix, pas de couverture famille à partir du 1^{er} octobre.**

Démarches optionnelles :

- **déclarer un bénéficiaire**

Les éventuelles désignations de bénéficiaires actuelles deviennent caduques à la mise en place du nouveau dispositif. Bénéficiaires légaux en l'absence de choix.

- **choisir entre *capital+rente* ou *capital majoré***

En l'absence de choix, application de la garantie la plus avantageuse vis-à-vis de la situation familiale.